

officialem lugdunensem ut bullam domini Lugduni electi et Guichardum dominum de Yconio fratrem meum ut sigillum suum præsentibus apponant ad majoris vinculum firmitatis et in robur et testimonium omnium præmissorum nos vero magister Girardus officialis curiæ Lugduni et ego dictus Guichardus dominus de Yconio laudam rattificans et acceptans per juramentum dictam franchisiam et libertatem et omnia prædicta et singula ad preces et requisitionem dicti Stephani de Yconio præsentibus literis nos dictus officialis bullam venerabilis in Cristo patris ac domini Philippi dei gratia primæ Lugdunensi ecclesiæ electi et ego dictus Guichardus sigillum meum duximus apponenda in robur et testimonium omnium prædictorum Datum et actum anno prædicto et dicto mense ante pascha.

Non signe neantmoins scelle de deux seaulx l'ung d'iceulx de plomb d'ung couste duquel il y a l'effigie de saint Etienne et aux coustes *a* et *m* renversez (1) et de l'autre couste sont escriptes ces paroles Philipus primæ Lug. ecle. electus attache a deux bouts de soye l'une rouge et l'autre jaulne, et l'autres seau est de cire verte fort dure avec un laez de soye verte a cordon ledit seau rompu en un coin representant ung homme arme a cheval tenant une espee nue a la main et a l'entour sont escript certains mots qui ne se peulvent lire a cause de l'antiquite du seau (2).

Insinue et enregistre le susdit contract au cent treizieme volume dez insinuations de la senechaussee de Lyon ce requerant Me Mathieu Doyrieu procureur pour les Cosses manant et habitans de Chastillon d'Azergues pour leur servir et valloir et ez leurs respectiuement en temps et lieu ce que de raison et ce suivant l'ordonnance mise au bas de la requeste par eulx presentee cejourd'hui respondue et signee par mons. Me Pierre Austrein conseiller du roy et lieutenant particulier en la senechaussee et siege presidial de Lyon cy apres enregistre dont le dict Doyrieu a requis acte que luy a este octroye ce septieme jour du moys de novembre mil V^e quatre vingt dix-sept (3).

Ensuit la teneur de la dicte requeste.

A Messieurs les Seneschal et gens tenens le siege presidial de Lyon supplient humblement les Cosses manans et habitans de Chastillon d'Azergues disant que par l'inventaire que a este fait des meubles et autres

(1) *Alpha* et *Omega*; L'Oméga ressemble en effet à la lettre *m* onciale renversée.

(2) C'est la description malheureusement incomplète de l'état matériel du titre original qui n'avait plus que deux sceaux, celui de l'officialité sous l'archiépiscopat de Philippe de Savoie et celui de l'un des sires d'Oingt.

(3) Cet article et le suivant ont été écrits par le commis-greffier.